



CITOYENNETÉ

Retour sur le conseil territorial du 2 avril 2024

Un conseil dédié au vote du budget, voté à la quasi-unanimité (seulement 3 abstentions), décrypté ici en 3 points-clés.

Publié le 02 avril 2024

Un budget construit en concertation avec les 24 villes de notre territoire

Depuis l'élaboration du budget prévisionnel 2022, dans une logique de transparence, la concertation et la coopération avec les 24 villes de notre territoire a été renforcée notamment avec l'ajout de rencontres bilatérales avec toutes les villes du territoire (octobre-décembre 2023).

L'élaboration du budget prévisionnel 2024 a nécessité :

- 8 mois de travail

- Près de 40 réunions organisées avec les services opérationnels de notre établissement et des villes, les élu.es, les DGS...

- 8 conférences budgétaires réunissant les villes concernées pour mener une réflexion par bloc de compétence (janvier-février 2024) : déchets ; cycle de l'eau ; culture et sports ; cohésion sociale et territoriale ; développement économique et emploi ; projets urbains ; voirie et réseaux ; support.

Une santé financière qui s'améliore

La situation financière de notre établissement public territorial s'améliore avec un remboursement des emprunts qui baisse (-24,02%), une épargne nette positive de 20,4 millions d'euros et une capacité d'autofinancement qui passe à 40,1 millions d'euros.

Cela va ainsi nous permettre de financer plus facilement nos dépenses d'investissement, d'autant plus que des projets d'investissements lourds arrivent dès 2025-2027 (projets de renouvellement urbain, rénovation d'équipements...).

Un budget élaboré pour l'amélioration des services proposés aux habitant.es et aux agent.es

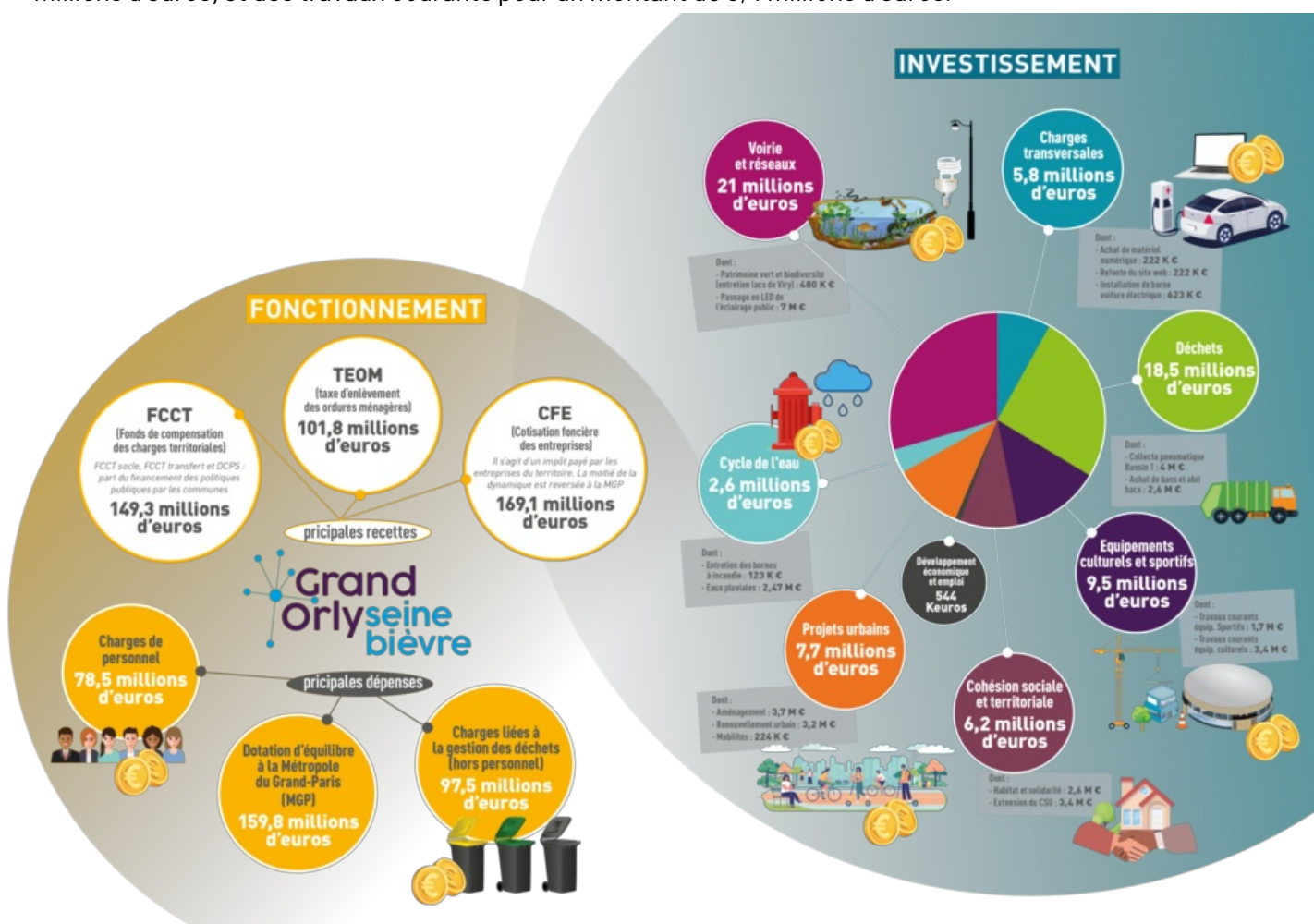
<https://www.grandorlyseinebièvre.fr/information-transversale/actualites/retour-sur-le-conseil-territorial-du-2-avril-2024-8048?>

Parce que l'action pour plus de transition écologique est au cœur de notre projet de territoire, des dépenses d'investissements structurants ont été inscrites au budget prévisionnel 2024, comme :

- Le passage à la technologie LED pour notre éclairage public qui va, entre autres, permettre de réaliser des économies d'énergie (7 millions d'euros)
- La mise en place d'aménagements pour favoriser les mobilités douces (pistes cyclables, bornes de réparation de vélos...) estimée à 224 000 €
- L'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques des agents (623 000 euros)

L'entretien et la rénovation de nos équipements culturels et sportifs est aussi un axe fort du BP 2024 :

- Des travaux courants et structurants de nos équipements sportifs comme la rénovation thermique du centre aquatique d'Athis-Mons (2,2 millions d'euros)
- Des travaux structurants de certains de nos équipements culturels dont le conservatoire du Kremlin-Bicêtre (2 millions d'euros) et des travaux courants pour un montant de 3,4 millions d'euros.



cliquer pour agrandir



Le budget primitif ou prévisionnel, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de notre collectivité.
Il doit être voté lors du Conseil territorial pour une année en fonctionnement et en investissement.



L'épargne nette, c'est notre capacité à financer nos projets d'avenir. Elle correspond à notre épargne brute moins le remboursement de la dette.

Un budget se présente en 2 parties (ces 2 sections doivent être présentées en équilibre)

- **Une section de fonctionnement** où l'on retrouve toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de notre territoire et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.
- **Une section d'investissement** où l'on retrouve les opérations qui entraînent une modification de la taille ou de la valeur du patrimoine de notre EPT. C'est par exemple le cas quand nous devenons propriétaire de nouveaux biens durables ou que nous construisons ou agrandissons des bâtiments.

Voir ou revoir la séance :



Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport
Cedex
☎ 01 78 18 22 22